



CTSA DU 15 mars 2022

Compte-Rendu

Le quorum est atteint.

Présent pour l'administration:

- ✓ Madame Marie-Laure Jeannin (SG),
- ✓ Monsieur Laurent Seyer (SGAA DRH),
- ✓ Monsieur Rodolphe Delmet (SGAA),
- ✓ Madame Isabelle Comte (SG DSDEN 57),
- ✓ Madame Laurence Didion (Responsable de la DPAAE),
- ✓ Madame Isabelle Etienne (SG DSDEN 88),
- ✓ Madame Sarah Husson (Responsable de la DAF),
- ✓ Monsieur Etienne Lambert (Responsable de la DOS),
- ✓ Madame Karine Lereumon (SG DSDEN 55),
- ✓ Monsieur François Noël (SG DSDEN 54).

L'ordre du jour:

- ✓ Préparation de la rentrée 2022 pour les personnels administratifs, ouvriers, techniques, sociaux et de santé,
- ✓ Mobilité interne,
- ✓ Repyramidage,
- ✓ Point Saurupt,
- ✓ Questions diverses.

Les PV des CTSA du 20 mai 2021 et du 6 juillet 2021 sont approuvés.

Fermeture d'été

La fermeture d'été (hors Jeunesse et Sport) aura lieu du 22 juillet au 16 août.



Préparation de la rentrée 2022 pour les personnels ATSS

Mme Didion nous annonce la suppression de 3 postes sur le BOP 214 (budget opérationnel des personnels des services académiques) au titre du ré-équilibre inter académique.

Les postes supprimés sont vacants.

Dans le détail on constate la suppression de 6 postes d'ATRF qui financent la création d'un poste de catégorie B et de catégorie A.

Bien que la création de postes mieux rémunérés est une bonne chose on ne peut que s'interroger sur la pertinence de la suppression de 6 postes d'ATRF...

L'académie a déjà perdu bien trop de postes au fil des années, il serait temps que ce processus se termine !

C'est pour cela que, malgré le repyramidage, le SNPTES s'est abstenu lors du vote sur le BOP 214.

Mobilité Interne

Madame Didion annonce la sortie prochaine d'une note relative à la mobilité interne.



Repyramidage des postes

Trois postes sont transformés de la catégorie C vers la catégorie B dans les DSDEN 88, 57 et 55.
Deux postes sont transformés de la catégorie B vers la catégorie A (DEC et DAF).

Une réflexion est en cours pour un repyramidage à la DPE.

Un groupe de travail repyramidage pour la filière administrative a acté les repyramidages suivants :

- ✓ Huit poste de catégorie C en B,
- ✓ Douze postes de catégorie B en A,

A noter que les repyramidages auront lieu jusqu'en 2026.



Indemnitaire

Les personnels de catégorie C et ITRF remerciés pour leurs investissements et dont la charge de travail s'accroît de mois en mois, peuvent-ils espérer une revalorisation notable de l'IFSE en 2022, autre que celle perçue en novembre 2021 (pour rappel d'un montant de 10 € net !) ?

L'administration a annoncé un forfait de 400 € annuel minimal (peut être 500 €) avec effet au 1^{er} janvier de cette année.

Les 400 € regroupent en fait plusieurs mesures dont certaines sont déjà effectives.

Il y a eu les mesures "fonction publique" de relèvement des bas de grilles pour toutes les catégories C de toutes filières dans toutes les fonctions publiques :

https://www.snptes.fr/index.php?lvl=notice_display&id=13432

Concernant l'IFSE, suite au Grenelle, les personnels administratifs de catégorie C, comme les B et les A, ont eu une revalorisation de l'IFSE en 2021 (indépendamment de ces relèvements de grilles), et en auront une deuxième en 2022, mais rien de tel de prévu pour les personnels ATRF pour le moment.

Ce qui fait que les collègues ATRF dans les laboratoires en EPLE, mais aussi dans les services, voient leurs collègues administratifs toucher parfois de 200 à 300 euros de plus qu'eux par mois.

Le SNPTES, syndicat majoritaire chez les ITRF, ne peut pas se satisfaire d'une telle situation !

Pourquoi la refonte du RIFSEEP des administratifs avec notamment la disparition de la modulation par grade a été noyée dans la revalorisation de fin 2021 sans du tout expliciter ce changement tout de même notable ? Ainsi tous les agents du même groupe de fonctions doivent avoir la même IFSE (hormis l'abattement de 15 % pour les personnels logés), sans distinction de grade. Par contre une personne nouvellement nommée dans un grade d'avancement aura 33.33 € / mois de plus que ses collègues qui détenaient le même grade avant la mise en place de forfait de changement de grade mis en place le 01/01/2020.

Ce point n'a pas été abordé... Lors de la mise en place du forfait de changement de grade le SNPTES avait signalé à l'administration (confère le compte-rendu du CTSA du 19 novembre 2020) que cela allait créer des différences indemnitaires entre les anciens et les nouveaux promus et que cela n'était pas acceptable. Pour le SNPTES la devise est simple « **A valeur professionnelle équivalente, indemnitaire équivalent** » !



CTSA DU 15 mars 2022

Compte-Rendu

Saurupt

Le bâtiment sera rendu dans le cadre de la fin des travaux vers la fin du mois.

Déménagement

Monsieur Delmet SGGA nous annonce que le déménagement pour l'ensemble des services aura lieu du 23 mai au 22 juillet :

Compte-Rendu

Planning déménagement des services -> Grand Saurupt

Période	Nbr jours ouvrés	Service	Site de départ	Etage arrivée	Nombre personnel
23/31 mai	7	DSI	Santifontaine	R+3	85
		DPE8	DAFCO Petit saurupt	R+1	11
		CASNAV CAREP	DAFCO Petit saurupt	R+1	4
		DPE	De Gueldres	R+1	66
		DRH	De Gueldres	R+2	7
01/15 juin	10	DPAE	De Gueldres	R+2	36
		Mably	Mably	RdJ	117
		DANE	Santifontaine	R+3	34
		DIFOR	Santifontaine	RdJ	17
		MIFOR	Santifontaine	RdC	28
		Medecine de prévention	Sellier	RdJ	6
		CT recteur	Canopé	RdJ	3
		Sellier divers (DAF?)	Sellier		
		DPAI / DIRAGE	Hugo	R+3	3
		DAGES	Hugo	R+1	12
		DAJ	Hugo	R+1	9
		DAF	Hugo / de Gueldres	R+3	37
16/30 juin	11	Capelle	De Gueldres	R+3	
		CANOPE	CANOPE	RdC	5
		DOS	De Gueldres	R+1	18
		DRAES	De Gueldres	R+3	
		DAF Courrier / accueil	De Gueldres	RdC	7
		Recteur / direction	De Gueldres	R+2	8
01/08 juillet	6	Archives DPE (suite)	De Gueldres	Sous-sol	
		CSAIO	Sellier	R+1	11
		DSDEN 54	DSDEN	RdJ	
				RdC	
				R+1	123
				R+2	
11/15 juillet	4	DEC 5	DSDEN	RdJ	18
		IEN Jarville	IEN Jarville	RdC	6
		DSDEN	Cité administrative	R+3	13
18/22 juillet	5	DAF repro	Hugo	RdJ	4
		DEC	Hugo	RdJ	66
TOTAL	43	Mise au rebut			754

La DSI déménagera en premier.

Monsieur Delmet nous informe que les affaires personnelles seront prises en charge. Par contre **les micro-ondes et les frigidaires seront laissés à la charge des personnes les ayant apportés.**

Madame Husson nous indique que c'est aux services d'organiser l'emplacement des bureaux.



CTSA DU 15 mars 2022

Compte-Rendu

Un agent de JES (Jeunesse Et Sport) qui a déjà déménagé nous indique que le nombre de carton n'est pas franchement limitant. **Il est par contre important d'anticiper le ménage des papiers dans les bureaux pour ne pas se retrouver bloquer par des bennes de papier remplies.**

Parking

Monsieur Delmet nous indique qu'en l'état il y a 226 places sur le nouveau site. Sur ces 226 places :

- ✓ 12 places sont réservés aux personnes à mobilité réduite,
- ✓ 15 places sont réservés aux véhicules de service,
- ✓ 5 places sont réservés aux véhicules de fonction,
- ✓ 32 places sont réservés aux encadrants.

Il reste donc un solde de 162 places disponibles à répartir.

Le Snpptes a demandé si les véhicules des RAIP étaient comptés dans le cadre de leur déplacement sur le site. Monsieur Delmet a répondu que cela n'était probablement le cas sachant que les 2 véhicules RAIP garés à la DSI allaient être garés en EPLE...

Un agent du service JES qui a déjà déménagé au Petit Saurupt nous a confirmé, tout comme CANOPE précédemment, la difficulté pour se garer dans les rues adjacentes...

Un groupe de travail parking, relatif aux modalités d'attribution des places restantes, aura lieu le 30 mars 2022.



Bureau

Le mobilier déjà acheté est déjà en place sur le nouveau site.

Les retours laissant à penser que le nombre de places dans le bâtiment est contraint se multiplient. La situation actuelle peu enviable en termes de nombre de personnes par bureau et ce dans plusieurs services pouvait être supportable compte tenu de la perspective du déménagement. Perpétuer cette situation dans le nouveau bâtiment le sera nettement moins et risque de générer un fort mécontentement qui se cumulera avec la problématique prégnante des places de parking.

Madame Husson, responsable de la DAF, dit ne pas avoir connaissance de problèmes spécifiques aux places de bureaux et que chaque agent a une place de prévue. Elle précise qu'un travail a été effectué pour insonoriser au mieux les grands bureaux.

Dans le tableau qui nous a été présenté 85 agents sont décomptés pour la DSI. Notre décompte pour la DSI, certes approximatif, nous laisse à penser que nous sommes plus proches de la centaine d'agents que de 85 agents.

Monsieur Delmet n'étant plus présent lors de cette question les réponses de madame Husson quoique pertinentes ne sont pas de nature à atténuer nos craintes... A deux mois du déménagement nous devons malheureusement, comme pour les parkings, constater la situation sur place...

Badgeuse

Depuis que l'administration a acté le principe du transfert du système de pointage de temps (badgeuse) actuel sur le nouveau site nous n'avons plus d'informations. Les lecteurs de carte et leurs branchements sont-ils en place aux différentes entrées du nouveau bâtiment ?

Après nous avoir confirmé le portage de la badgeuse actuelle sur le nouveau site lors d'un précédent CTSA, l'administration a fait machine arrière et envisage d'installer un système de pointage directement sur le poste des agents. Elle justifie ce changement par l'investissement nécessaire sur la badgeuse actuelle et par la possibilité de « nouveaux services » (lien entre la badgeuse et l'application congés par exemple ou la possibilité de pointer en télétravail) à Saurupt en lien avec le nouveau dispositif de pointage.

A noter que l'administration a retro-pédalé quand le SNPTES lui a demandé de confirmer le badgeage en télétravail...

A noter également que nos collègues de la DSDEN54 vont également badger.



CTSA DU 15 mars 2022

Compte-Rendu

Le SNPTES se satisfait pleinement du dispositif de pointage actuel et n'est pas favorable à un dispositif de pointage sur le poste. Les collègues qui travaillent dans les étages et au fond du bâtiment seront lésés.

Les personnels souhaiteraient connaître les dernières décisions retenues par le CROUS (coût du repas, cadence pour accéder à la cantine, etc...).

L'administration nous indique que ces différents points seront précisés prochainement.



Gestion des carrières

Ne serait-il pas possible de publier sur partage les circulaires TA et LA avant ou après les vacances ?

Madame Didion considère qu'elle a donné l'information au plus tôt et qu'après les vacances on lui aurait reproché de fournir les informations trop tardivement. Elle considère également qu'un travail important a été effectué sur l'information relative aux promotions.

Cette information importante aurait pu toutefois être épinglée ou remontée dans partage à l'issue des vacances.

Pourquoi l'administration ne communique elle pas sur les dossiers qui sont remontés à l'administration centrale ? Ce mode de fonctionnement dénué de transparence laisse à penser que les classements seraient partiels. De plus même si la remontée des dossiers au ministère n'est nullement synonyme de promotion assurée cela contribuerait à mettre en valeurs ces agents dont les dossiers sont remontés.

L'administration ne souhaite pas communiquer sur les dossiers proposés.



Crise sanitaire

Pourquoi certains services ne badgeaient pas alors que d'autres badgeaient durant le mois de février et probablement depuis janvier ?

Monsieur SEYER nous a expliqué que ce choix était laissé à l'appréciation de chaque service...

Outre le fait que de ne pas badger doit être lié à des circonstances exceptionnelles le SNPTES considère que cela doit concerner l'ensemble du rectorat et ne doit donc pas être laissé à l'appréciation des services. Le SNPTES souhaite fortement que ce genre de situation ne se reproduise plus !



Télétravail

Le télétravail se démocratise dans d'autres académies avec des départements (services?) qui sont à deux jours de télétravail par semaine. Pourquoi les demandes de plusieurs jours de télétravail sont majoritairement refusées au Rectorat de Nancy-Metz ?

La campagne de télétravail a été une nouvelle fois l'occasion de crispation entre certains collègues et leurs responsables hiérarchiques. Le SNPTES rappelle qu'il est prévu de motiver les refus de télétravail notamment de plusieurs jours. Les refus motivés permettraient notamment de pouvoir alimenter un bilan télétravail que nous appelons de nos vœux dans le bilan social de l'académie !

Le télétravail a donné lieu à un échange assez animé mais l'administration considère qu'elle en a déjà beaucoup fait et que le nombre de jours de télétravail reste un choix des services en lien avec leur organisation. Le débat a également porté sur le cadre réglementaire des jours de travail flottant pour situation exceptionnelle. L'administration considère que le cadre est suffisant et mise sur une application en bonne intelligence.

Le SNPTES restera vigilant sur la mise en application du cadre réglementaire, notamment la motivation des jours refusés. N'hésitez pas à nous remonter vos difficultés sur le sujet !

Le SNPTES appelle de ses vœux un bilan annuel de télétravail incluant en autres les demandes refusées ainsi que les motivations liées à ces refus.

Bilan social

Pourquoi les promotions des TSS (page 47) ne différencient pas les listes d'aptitude des tableaux d'avancement ?

Les statistiques sur les LA n'ont pas été transmises par le ministère.

Comment expliquer que le taux de promotion des IGR est de 33 % alors que celui des autres catégories (ATRF, TECH, IGE) est de l'ordre de 10 % ?

Madame Didion estime que l'excellent résultat est lié à la faible quantité de dossier qui peut provoquer des variations importantes et à l'excellente qualité des dossiers proposés.



CTSA DU 15 mars 2022

Compte-Rendu

Partant du postulat que la qualité des dossiers sélectionnés est sensiblement la même dans les différents grades on peut en déduire qu'il suffirait qu'il y ait moins de dossier en TECH, ASI, IGE pour qu'il y ait de meilleurs résultats de promotions ou plus simplement qu'il y ait plus de possibilité de promotion pour avoir de meilleurs résultats ! Puisse le MEN nous entendre !

Comment expliquer que le taux d'absence (page 39-40-41) pour raison de santé est le plus élevé chez les ATSS et le troisième plus élevé dans les services administratif et départementaux ? Serait-il possible d'avoir le taux d'absence lié à des burn-out ?

L'administration a précisé qu'il n'est pas possible d'avoir accès au taux d'absence lié au burn out, car ces données médicales ne sont couvertes par le secret médical.

Le SNPTES considère qu'un point supplémentaire de taux d'absence chez les ATSS ainsi qu'un taux d'absence élevé dans les services académiques n'est pas anodin et devrait inciter l'administration à la vigilance sur ce sujet important !

Quelle est la part des non titulaires dans les services administratifs et plus spécifiquement à la DSI ?

Le recours aux prestataires, vacataires, CDD, CDI, dans les services académiques est un angle mort du bilan social !

L'administration a précisé qu'il avait actuellement 9 contrats de non titulaire à la DSI.

Ce chiffre de 9 contrats ne tient bien évidemment pas compte de la trentaine de prestataires sur les projets nationaux à la DSI..

Le SNPTES considère que l'évolution annuelle des types de contrat, i.e. la diminution des contrats de titulaire, devrait faire l'objet d'un suivi dans le bilan social.